

Une Europe très protectrice : extension de la durée du congé de maternité

Si la durée du congé maternité diffère d'un État membre à l'autre. La législation européenne actuelle prévoit une durée minimale de 14 semaines. Cependant, certains députés souhaitent que cette durée soit portée à 20 semaines, plus 2 semaines de congé paternité. Lors du vote du 20 octobre, une majorité de députés (390) ont voté en faveur de cette proposition. Le Parlement a également adopté des amendements pour interdire le licenciement des travailleuses enceintes dès le début d'une grossesse et jusqu'à six mois, au minimum, après le terme du congé de maternité. Les députés ont précisé que les femmes doivent pouvoir retrouver leur emploi ou un "poste équivalent", c'est-à-dire avec le même salaire, dans la même catégorie professionnelle et dans le même type de fonctions que ceux qu'elles avaient avant le congé de maternité.

Newsletter du parlement européen/ n° 62